



La retraite et la prévoyance  
de la fonction publique

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION

La loi N° 2006/1770 du 30/12/2006 prévoit dans son article 25 que les affiliés au régime de retraite complémentaire institué par la Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique soient informés individuellement de la tenue de l'Assemblée générale et de son ordre du jour. Les affiliés sont destinataires du relevé des décisions votées par l'Assemblée générale et peuvent, sur demande, obtenir une communication de son procès-verbal. L'association Préfon a souhaité aller plus loin que la loi en proposant à ses affiliés de poser des questions sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale et s'engage à y apporter une réponse, consultable sur internet. À ce courrier sont joints le dernier numéro d'Info Préfon et l'avenant à la notice d'information du régime afin de le rendre conforme avec le Plan Epargne Retraite issu de la Loi PACTE.

Conformément aux statuts, les membres adhérents de l'association, qui participent à l'Assemblée générale, sont désignés par les organisations syndicales fondatrices. Ils peuvent également être cooptés par l'Assemblée générale en tant que personnalités qualifiées. Parmi ces dernières, un ou plusieurs représentants de la fonction militaire participent à l'Assemblée générale. Les membres de l'Association acquittent une cotisation et leurs fonctions sont bénévoles.

## Ordre du jour de la prochaine Assemblée générale du 22 novembre 2019

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 23 novembre 2018
- Rapport d'activité du Conseil d'administration
- Réponse aux questions des affiliés
- Approbation de l'avenant à la convention d'assurance avec CNP Assurances suite à la mise en conformité avec la Loi Pacte
- Rapport et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2019, intervention du Commissaire aux comptes et fixation de la cotisation des adhérents à l'association

## Questions sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale 2019

Les affiliés qui le souhaitent peuvent poser leurs questions portant sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale avant le 20 novembre 2019 en écrivant à l'adresse suivante : Caisse Nationale de Prévoyance de la Fonction Publique – Assemblée générale, 12 bis rue de Courcelles 75008 Paris. Une synthèse sera publiée sur le site internet **www.prefon.fr**

Il est également possible de se procurer, sur simple demande, le procès-verbal de la dernière Assemblée générale après son approbation.

## **RELEVÉ DE DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 23 NOVEMBRE 2018**

- **Approbation des procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire et de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2017**

Les procès-verbaux de l'Assemblée générale ordinaire et de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2017 sont approuvés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

- **Rapport d'activité du Conseil d'administration**

Conformément aux statuts de l'association, le Président propose à l'Assemblée générale de coopter une nouvelle personnalité qualifiée en la personne de M. Leuret. Le Conseil s'est réuni deux fois depuis la dernière Assemblée générale, le Bureau sept fois et les commissions douze fois. Les commissions participent activement à la surveillance du régime.

En matière de développement, l'année 2017 marque un retrait en termes d'affiliations nouvelles de 13% à cause des incertitudes sur la mise en place du prélèvement de l'impôt à la source et ses conséquences sur l'avantage fiscal attaché à l'épargne retraite. Le régime constate une légère progression du chiffre d'affaires et les nouvelles offres proposées par la filiale de courtage (Préfon Distribution) sont en progression principalement avec le lancement réussi de Préfon-Lyfe. L'année 2018 se présente bien, les affiliations nouvelles progressent de 24%, cela devrait être la meilleure année depuis 2015. Par contre, la collecte du régime est en retrait comme attendu en raison de l'année blanche. Le contrat d'assurance-vie 100% responsable a été lancé en 2018 par la filiale de courtage conformément aux travaux menés par la commission prospective.

En 2017 et 2018, l'association a poursuivi ses rencontres avec les affiliés via les soirées qui, bien qu'ayant toujours un grand succès, méritent de trouver un nouveau format. Un appel d'offres est lancé à ce sujet. Les observations de l'association, suite à la réalisation d'un voyage d'études à l'étranger vont alimenter sa réflexion quant à l'enrichissement des services offerts à ses affiliés.

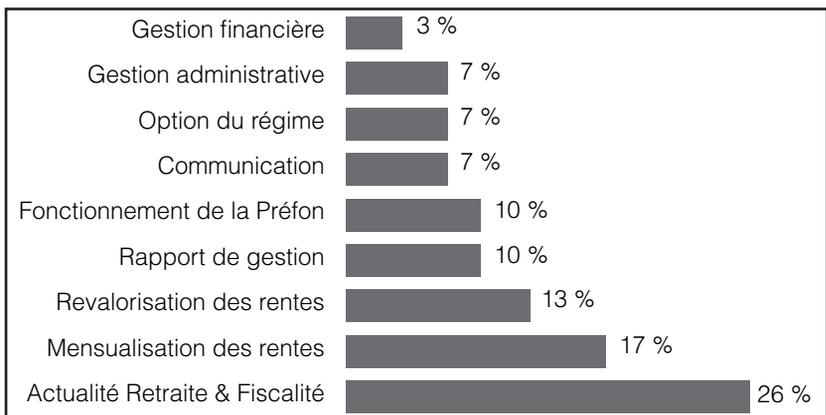
L'association a poursuivi avec les pouvoirs publics ses discussions sur les sujets fiscaux et ceux liés à l'épargne retraite et à son développement. Le sujet principal étant le vote de la Loi PACTE. Au niveau européen, l'association participe aux travaux de l'EAPSPI. Monsieur Olivier Dussopt, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics a clôturé le colloque organisé par l'association au CESE sur le thème des femmes et de la retraite dans la fonction publique, participant au succès de celui-ci.

Les travaux des commissions administrative et technique, financière et ISR permettent à l'association de renforcer son dialogue avec l'assureur du régime. Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la valeur de service du point a été revalorisée de 0,33% et elle le sera de 1,08% au 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'audit financier mené par la commission financière montre que la gestion financière des quatre assureurs est performante et supérieure aux benchmarks. Le niveau des frais correspond à un bon contrat de groupe. Avec l'allocation financière actuelle, et selon le scénario économique central, le régime est en capacité de revaloriser les rentes sur les dix prochaines années afin de maintenir le pouvoir d'achat. Au 31/12/2017 le taux de couverture du régime est de 127% et son rendement comptable est de 3,01%. La commission ISR a poursuivi sa démarche d'engagement et organise la discussion avec les assureurs dans une démarche constructive. Le rapport de VIGEO EIRIS montre une amélioration de la notation du portefeuille puisque la performance est jugée « probante ». La commission administrative et technique a su engager un dialogue exigeant avec l'assureur afin d'améliorer la qualité de service, le sujet de la mensualisation des rentes est toujours à l'étude.

L'association a demandé à sa filiale de courtage (Préfon Distribution) de continuer à innover et à proposer une offre de services complémentaires tout en dynamisant sa communication afin de renforcer l'attractivité du régime auprès des jeunes fonctionnaires, c'est dans ce contexte qu'elle s'est engagée dans le sponsoring sportif avec la signature d'un partenariat avec la Fédération Française de Handball.

#### — Réponse aux questions des affiliés

L'association a reçu 20 courriers avec 4 demandes de procès-verbaux et 30 questions dont aucune ne porte sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Dans son rapport d'activité, le Président aborde l'essentiel des thèmes sur lesquels portent les questions. L'Assemblée générale donne mandat au Directeur général pour apporter une réponse aux courriers des affiliés, à publier sur le site de l'association.



#### — Rapport et approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2018 et intervention du Commissaire aux comptes

Après présentation par le Trésorier général et certification par le Commissaire aux comptes, le rapport et les comptes de l'association pour l'exercice du 1<sup>er</sup> juillet 2017 au 30 juin 2018 sont approuvés à l'unanimité. L'exercice fait apparaître un résultat positif de 367 050 €, ce résultat est supérieur au budget.

Depuis plusieurs années à la demande de l'association, le Commissaire aux comptes intervient dans le cadre de la mission d'examen limité des comptes du Régime qui lui est confiée. L'Assemblée générale entend son rapport détaillé. Comme chaque année, ses points d'examen portent sur la vérification du calcul des provisions et du taux de couverture, ainsi que sur les résultats techniques, financiers et administratifs du régime. Une attention particulière a été apportée cette année sur les nouvelles tables de mortalité d'expérience utilisées par l'assureur pour calculer les provisions. En conclusion, le Commissaire aux comptes précise que « L'examen analytique des comptes 2017 auquel nous avons procédé n'appelle pas de réserve de notre part et nous n'avons pas relevé d'anomalies qui remettraient en cause leur régularité et leur sincérité, notamment en ce qui concerne l'équilibre et la couverture des engagements du Régime »

#### — Fixation de la cotisation des adhérents à l'association

Sur proposition du Trésorier général, la cotisation annuelle due par les adhérents de l'association est fixée à 20 euros.

## **RÉPONSES AUX QUESTIONS POSÉES SUR L'ORDRE DU JOUR**

Les réponses aux questions posées, regroupées par thème de même que le relevé de décisions de l'Assemblée générale sont disponibles sur le site de l'association, dans l'espace affilié.

## **PUBLICATION DU RAPPORT DE GESTION DU RÉGIME PRÉFON-RETRAITE**

Le rapport sur les comptes du régime Préfon-Retraite est communiqué sur simple demande par courrier ou mail (prefon@prefon.fr), il est consultable sur le site internet de l'association [www.prefon-retraite.fr/public/Actualites/Prefon-publie-le-rapport-de-gestion-du-regime-Prefon-Retraite](http://www.prefon-retraite.fr/public/Actualites/Prefon-publie-le-rapport-de-gestion-du-regime-Prefon-Retraite)